

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 1842.

---

*Discours du Roi. — Adresse en réponse au discours du Trône. — Réponse du Roi à l'adresse.*

---

### Discours du Roi.

---

*Messieurs,*

Je vous félicite, au nom du pays, de votre session si longue et si laborieuse, close, il y a peu de semaines, et pendant laquelle vous avez résolu tant de grandes questions.

Le court intervalle qui nous en sépare, a été employé par mon Gouvernement à l'exécution de quelques-unes des lois que vous aviez votées, et à la préparation des travaux que nous allons aborder.

L'emprunt que vous aviez autorisé et dont la conclusion devenait urgente, a été contracté à un taux avantageux, qui atteste notre crédit.

La loi sur l'instruction primaire a reçu de toutes parts un accueil qui me rassure pleinement sur son exécution, et qui présage l'heureuse solution d'autres questions du même genre.

Vous vous êtes empressés de répondre à l'appel que je faisais aux sympathies nationales, en autorisant mon Gouvernement à concourir avec les provinces et les communes à perpétuer le souvenir des hommes qui ont illustré le nom Belge; l'exposition des beaux-arts a montré de nouveau que notre patrie conserve le rang qu'elle a conquis depuis trois siècles.

Les négociations directes, ouvertes depuis un an avec le Cabinet de La Haye, ont amené un dénouement satisfaisant pour tous les intérêts; toutes les difficultés qui se rattachent à la séparation des deux pays, ont pu être simultanément résolues; ce traité, complément de celui de Londres, fera, sans doute, le premier objet de vos délibérations.

C'est sans intermédiaire, guidés par un esprit mutuel de conciliation, que les deux États sont parvenus à se placer définitivement dans une situation normale; le premier fruit de ce rapprochement a été la signature d'une convention de navigation intérieure.

Ces résultats, en régularisant nos rapports avec les Pays-Bas, ne peuvent

qu'influer favorablement sur nos relations avec les autres puissances , qui n'ont cessé de nous donner des témoignages de confiance et d'amitié.

Les négociations avec l'Espagne ont amené, comme premier résultat, une convention qui vous sera soumise, et qui rouvre cet antique marché à une de nos principales industries.

Tout en poursuivant d'autres négociations , il est impossible de ne pas considérer certaines mesures de législation intérieure comme devenues nécessaires.

Plusieurs produits qui forment la base de nos exportations, sont soumis, de notre part, à des droits de sortie que rien ne justifie plus.

D'autres objets d'importation étrangère sont susceptibles, sans que notre commerce soit compromis, d'une augmentation de droits d'entrée, dans l'intérêt de l'industrie nationale et du Trésor public.

Vous aurez aussi à vous prononcer sur les conclusions de la Commission d'Enquête que vous avez instituée, il y a deux ans, et dont j'ai suivi les travaux avec le plus vif intérêt.

Peut-être, pour favoriser les exportations lointaines, serons-nous amenés à recourir à une institution qui ne trouve plus dans le droit public actuel les obstacles qui existaient jadis.

Le chemin de fer ayant franchi les frontières de France, et étant sur le point d'atteindre celles d'Allemagne, fait naître des questions internationales de douane, de police et de postes, pour la solution desquelles le Gouvernement aura probablement besoin de pouvoirs spéciaux.

La province restée en dehors de ce grand système de communication, a accueilli avec reconnaissance le dédommagement que vous lui avez alloué; une autre province, victime comme celle-ci des nécessités diplomatiques, attend la loi destinée à réaliser un des bienfaits de votre dernière session.

Indépendamment des projets dont vous êtes restés saisis, vous aurez à vous occuper de plusieurs propositions dont les unes ont pour objet le maintien de lois temporaires sur le point d'expirer, et les autres, le perfectionnement de la législation et la protection de l'enfance dans les manufactures.

Si la session précédente se distingue par l'importance des questions qui ont été débattues, et par plusieurs actes d'équité nationale, ces résolutions, sans compromettre notre état financier, exigent néanmoins la création de moyens nouveaux propres à mettre les recettes publiques au niveau des dépenses.

Diverses lois financières vous ont déjà été présentées; d'autres le seront en même temps que le Budget des Voies et Moyens; en attendant que ces lois destinées à augmenter les revenus, tout en faisant droit à de justes réclamations contre plusieurs vices de la législation en vigueur, soient votées et appliquées, des ressources provisoires pour 1843 ont paru indispensables.

Les nouvelles dispositions législatives ont permis d'introduire dans le personnel de l'armée des modifications avantageuses à son avenir, et ont amené un avancement légitimement acquis.

Ces mesures ont excité une noble émulation, qui, jointe à la discipline, à l'instruction et au dévouement dont l'armée fait preuve, continue à la rendre digne de ma confiance et de votre sollicitude.

Reprenez, Messieurs, le cours de vos délibérations momentanément interrompues; au milieu de vous, je n'ai qu'un vœu à former, c'est qu'à tous égards, la session nouvelle ne soit, pour le pays et pour moi, que la continuation de la session précédente.

## ADRESSE

*En réponse au Discours du Trône.**Sire,*

En reprenant nos travaux après une session longue et laborieuse, qui vient à peine d'être close, nous nous félicitons de voir au milieu de nous le Roi qui s'est si noblement associé à notre cause, et sur qui reposent les destinées de la patrie.

Nous sommes heureux d'apprendre que les négociations ouvertes en suite du traité de Londres, ont amené un dénouement satisfaisant, et que toutes les difficultés qui se rattachaient à la séparation des deux pays, ont pu être enfin résolues. Nous examinerons avec le plus grand soin les traités que Votre Majesté nous annonce, et dans lesquels, nous nous plaignons à le croire, nos droits n'ont pas été méconnus. Ces résultats, en offrant à l'Europe un nouveau témoignage d'esprit de conciliation internationale, serviront sans aucun doute à faciliter des rapports commerciaux qui ne peuvent que contribuer à la prospérité des deux peuples.

Les intérêts matériels doivent être l'objet des soins constants du Gouvernement; nous porterons notre attention sur le traité conclu avec l'Espagne, et tout en conservant l'espoir que d'autres négociations encore pourront être fructueuses à notre industrie, nous fixerons toute notre sollicitude sur les mesures qui nous sont annoncées dans l'intérêt du commerce, et sur l'Enquête que nous avons instituée dans le but de favoriser les exportations maritimes.

L'importance de l'industrie ne nous laissera pas inattentifs aux besoins de la classe ouvrière. En examinant les mesures qui nous seront proposées sur la protection des enfants dans les manufactures, nous chercherons à assurer la conservation de la santé et des mœurs de cette partie si intéressante de la société. Déjà la loi sur l'enseignement primaire, par laquelle, en répandant l'instruction, nous avons voulu conserver au peuple son caractère moral et religieux, a prouvé l'unanimité de vues des grands pouvoirs de l'État sur ces graves intérêts, et le pays entier y a applaudi.

La Chambre des Représentants voit avec un juste orgueil le développement progressif des sciences, des lettres et des arts. La récente Exposition, ouverte dans la capitale, a montré que la patrie des Van Eyck et des Rubens savait encore fournir de dignes successeurs à ces gloires nationales.

La grande entreprise du Chemin de fer, en atteignant les frontières de France et d'Allemagne, doit contribuer à augmenter la prospérité du pays. Nous formons des vœux pour que l'achèvement du réseau intérieur mette enfin en rapport tous les grands centres de population. De leur côté, les voies de communi-

cation décrétées dans le Luxembourg et le canal de la Campine, viendront vivifier deux provinces auxquelles se rattachent de pieux souvenirs.

L'armée, par l'esprit patriotique qui l'anime, par son instruction et sa discipline, continuera, nous n'en doutons point, à justifier la confiance de Votre Majesté et celle du pays.

Nous attendrons, Sire, les divers projets que Votre Majesté nous annonce pour régulariser les services publics; dans l'examen des lois de finance qui nous seront proposées, nous n'oublierons pas que l'ordre et l'économie dans les dépenses peuvent souvent suppléer à de nouveaux impôts, et sont un grand moyen de crédit public. Déjà la conclusion de l'emprunt témoigne de la confiance que notre crédit inspire. Ce crédit, auquel la fortune publique est intimement associée, s'accroîtra encore par la paix et la tranquillité.

Après les secousses qui ont si profondément ébranlé la société, après les sacrifices si durs que nous avons dû faire, la nation éprouve le besoin de calme et de repos. Le commerce et l'industrie, ces deux grandes sources de la prospérité des peuples, ne peuvent fleurir au milieu des commotions politiques. Heureuse et confiante dans le Souverain qu'elle s'est choisi et dont la dynastie s'élève et grandit pour le bonheur de la patrie, la nation, Sire, n'oubliera jamais que la Belgique ne peut trouver de force réelle que dans la concorde et l'union de tous ses enfants.

---

## Réponse du Roi à l'Adresse.

---

*Messieurs,*

Je considère le début de votre session comme d'un bon augure. Grâce aux travaux que nous avons accomplis, il nous est permis de reporter notre attention presque tout entière sur les questions financières et commerciales.

Je suis sûr que la Chambre des Représentants montrera dans ces nouvelles délibérations, la même assiduité et le même amour du bien public; je ne puis que répéter avec vous que la Belgique puise sa force réelle dans la concorde et l'union de tous ses enfants.

---